

## Démarches pour une inscription en seconde à Charles-Péguy

### 1 Dépôt d'un dossier qui devra comprendre :

- une demande d'admission { documents
- une fiche de renseignements concernant la famille { fournis
- une fiche de renseignements de pré-inscription (à remplir par les parents) { par
- une fiche de renseignements de pré-inscription (à remplir par l'élève) { Charles-Péguy
  
- une photocopie **des bulletins trimestriels ou semestriels** des deux années précédentes ( 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ). Pour la 3<sup>ème</sup>, nous envoyer un relevé de notes, si vous en avez un, puis dès réception les bulletins du 1<sup>er</sup> trimestre, 2<sup>ème</sup> trimestre et 3<sup>ème</sup> trimestre ou 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres. **Ne pas attendre le 1<sup>er</sup> bulletin de 3<sup>ème</sup> pour nous transmettre le dossier.**
- **le numéro Identifiant National de l'Elève** ( I.N.E. à demander au collège s'il n'apparaît pas sur les bulletins ou sur le certificat de scolarité)
- une photocopie du **livret de famille** (*pages des parents et de l'élève*)
- une photocopie de **la carte d'identité de l'élève**
- **2 photos d'identité** (*inscrire au dos le nom de l'élève*)
- Une enveloppe à votre adresse et 2 timbres à insérer dans l'enveloppe.

### Ce dossier complet doit nous être retourné dans les meilleurs délais

Soit : déposé à l'accueil du Lycée, 80 avenue Parmentier  
Soit envoyé par la poste au **Secrétariat des inscriptions**, 80 avenue Parmentier 75011 PARIS

**Aucune candidature ne pourra être étudiée sans les bulletins et l'intégralité des pièces demandées**

### 2 Les dossiers seront examinés, en tenant compte :

- des **aptitudes requises** pour préparer un baccalauréat d'enseignement **Général** ou **Technologique** S.T.M.G. à Charles-Péguy
- du nombre de **places** disponibles.

### 3 Un premier avis vous sera donné, par téléphone ou par courrier, suivi d'un rendez-vous éventuel avec la Directrice, Madame Paillard qui souhaite la présence des deux parents dans la mesure du possible. La présence de votre enfant est obligatoire. Si cette rencontre aboutit à un accord de part et d'autre, un avis positif vous sera remis par écrit.

### 4 Une réunion d'information en lien avec la réforme du lycée, rassemblera un mercredi après-midi du 3<sup>ème</sup> trimestre les élèves inscrits en 2<sup>nde</sup> et leurs parents.

### 5 Une rencontre des parents et de l'élève avec la Responsable des Secondes suivra cette réunion pour le choix définitif de la Langue Vivante II (Anglais, Allemand ou Espagnol), pour le choix des enseignements de spécialité et des enseignements optionnels.

### 6 L'admission définitive est soumise à :

- la décision du **Conseil de Classe** de l'établissement d'origine, pour l'admission en Seconde.
- l'accord de la **Directrice**.
- l'accord de l'élève et de sa famille avec le **projet éducatif** de l'établissement.
- l'envoi du bulletin d'inscription avec un chèque de 200€ d'avance sur la scolarité 2019/2020 et un chèque de 50€ de frais de dossier.
- un **"exeat"** (*ou certificat de radiation*) de l'établissement d'origine doit être fourni fin juin pour conclure l'inscription.

**Vous pouvez dès maintenant découvrir Charles-Péguy en visitant notre site internet [www.charles-peguy.fr](http://www.charles-peguy.fr)**



## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

### PÈRE

*Rayer les mentions inutiles*

<b>NOM et Prénom</b> <i>En majuscule D'imprimerie</i>	<b>M</b>	Prénom :				
Situation de famille	Marié	Pacsé	Veuf	Séparé*	Divorcé*	Célibataire
ADRESSE <i>(n° et voie)</i>						
Code Postal			VILLE			
Téléphones	Fixe :			Portable :		
Adresse-Mail EN MAJUSCULE						

### MÈRE

<b>NOM et Prénom</b> <i>En majuscule D'imprimerie</i>	<b>Mme</b>	Prénom :				
	<b>Mlle</b>					
Situation de famille	Mariée	Pacsée	Veuve	Séparée*	Divorcée*	Célibataire
ADRESSE <i>(n° et voie)</i>						
Code Postal			VILLE			
Téléphones	Fixe :			Portable :		
Adresse-Mail EN MAJUSCULE						

**\* Joindre un accord écrit et signé des deux parents pour cette démarche d'inscription et en cas de jugement de divorce, la copie de la dernière décision judiciaire concernant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.**

## SITUATION PROFESSIONNELLE DES PARENTS

PÈRE		MÈRE	
Code prof. <i>Voir liste jointe</i>		Code prof. <i>Voir liste jointe</i>	
Situation professionnelle	1 <input type="checkbox"/> / 2 <input type="checkbox"/> / 3 <input type="checkbox"/> / 4 <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	1 <input type="checkbox"/> / 2 <input type="checkbox"/> / 3 <input type="checkbox"/> / 4 <input type="checkbox"/>
<b>1 : occupe un emploi / 2 : Au chômage / 3 : Préretraité, Retraité / 4 : Autre situation</b>			
Profession		Profession	
Employeur		Employeur	
Adresse		Adresse	
Téléphone prof.		Téléphone prof.	

### FRÈRES ET SŒURS

Sexe	Prénom	Année de naissance	Classe ou situation

Ces renseignements font l'objet d'un traitement informatisé et sont protégés par la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978

**Renseignements de pré-inscription en seconde pour septembre 2019**  
(Réponses fournies **par les parents**)

**NOM et Prénom de l'élève :**

**NOM des Parents :**

**Qu'est-ce qui motive votre demande d'inscription à "Charles-Péguy" ?**

**Par qui, ou comment connaissez-vous "Charles-Péguy" ?**

**En tant que parent, à quoi attachez-vous de l'importance dans l'éducation de votre enfant ?**

Si vous avez pris des **options d'inscription dans d'autres établissements**, merci de nous l'indiquer, en précisant dans quel(s) établissement(s).

**Autres remarques :**

**Date :**

**Signature du père**

**Signature de la mère**

## **Renseignements de pré-inscription en seconde pour septembre 2019**

(Réponses fournies **par l'élève**)

<b>NOM et Prénom de l'élève :</b>
-----------------------------------

**Avez-vous entendu parler de « Charles-Péguy » et pourquoi souhaitez-vous y venir ?**

**Avez-vous un centre d'intérêt particulier (ou plusieurs) ?**

- dans le domaine scolaire :

- dans le domaine extra scolaire :

**Indiquez une ou deux valeurs auxquelles vous attachez de l'importance et pourquoi ?**

**Appartenez-vous à un mouvement de jeunes ou à une association ? Si oui, lesquels ?**

**Avez-vous déjà un projet d'avenir ( même imprécis) ?**

**Autres remarques :**

**Date :**

**Signature de l'élève :**

## CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ( C.S.P.)

### **10 AGRICULTEUR EXPLOITANT**

Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher \_Fermier – Métayer – Entrepreneur de travaux agricoles (moins de 10 salariés)....

### **21 ARTISAN**

Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan, Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier, Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant ( - de 10 salariés )

### **22 COMMERÇANT ET ASSIMILÉ**

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent immobilier....

### **23 CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS**

### **31 PROFESSION LIBÉRALE**

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable, Pharmacien.....

### **33 CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...

### **34 PROFESSEUR PROFESSION SCIENTIFIQUE**

Proviseur, Principal, Professeur agrégé ou certifié, conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier.

### **35 PROFESSION DE L'INFORMATION , DES ARTS ET DU SPECTACLE**

Journaliste, Ecrivain, Danseur, Comédien.....

### **37 CADRE ADMINISTRATIF, COMMERCIAL D'ENTREPRISE**

Cadre de banque, d'assurance .....

### **38 INGENIEUR, CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE**

### **42 PROFESSEUR DES ECOLES / INSTITUTEUR ET ASSIMILÉ**

Professeur des écoles, Directeur d'école, Maître auxiliaire, conseiller d'éducation.....

### **43 PROFESSION INTERMÉDIAIRE SANTÉ ET TRAVAIL SOCIAL**

Infirmier, Sage-femme, Assistante sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur spécialisé, Puéricultrice

### **45 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Contrôleur des impôts, Secrétaire administrative, inspecteur de police....

### **46 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE D'ENTREPRISE**

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, photographe.....

### **47 TECHNICIEN**

Dessinateur industriel, Informaticien, Géomètre, Chimiste....

### **48 CONTREMAÎTRE, AGENT DE MAÎTRISE**

Conducteur de travaux, Chef d'atelier, Chef de cuisine.....

### **52 EMPLOYÉ CIVIL ET AGENT DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, agent de service, Standardiste.....

### **53 POLICIER, MILITAIRE**

Gendarme, Pompier, Agent de police....

### **54 EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE**

Secrétaire, Standardiste, hôtesse d'accueil.....

### **55 EMPLOYÉ DE COMMERCE**

Vendeur, Caissier, Pompiste....

### **56 SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS**

Assistante maternelle, employé de maison, aide à domicile, coiffeur salarié, esthéticien salarié, employé hôtellerie, restauration, gardien d'immeuble..

### **62 OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'INDUSTRIE**

### **63 : OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT**

### **65 OUVRIER QUALIFIÉ MANUTENTION ; MAGASINIER ; TRANSPORT**

### **67 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'INSUSTRIE ,**

### **68 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT**

**72 RETRAITÉ** : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

**74 RETRAITÉ** : Cadre, Profession intermédiaire

**77 RETRAITÉ** : Employé **78 RETRAITÉ** Ouvrier

### **85 SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE ( hors retraite )**

**Ecole, Collège, Lycée privés**  
*Sous contrat d'association*  
**75011 – PARIS**

**PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES**  
**Année scolaire 2019-2020**  
**LYCÉE**

**1. Contribution des familles**

Elle est modulable en fonction de vos revenus et de votre quotient familial.

**NB : Quotient familial** = Revenu fiscal de référence + éventuellement revenus perçus à l'étranger non imposables en France / Nombre de parts fiscales

A l'exception de la **catégorie O**, il est obligatoire de joindre une copie de l'**avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017** (toutes les pages) pour les couples mariés, ou des avis d'impôt du foyer et éventuellement des justificatifs des revenus perçus à l'étranger.

Les frais pédagogiques annexes (photocopies, CDI, oraux, surveillances) sont intégrés dans la contribution annuelle.

Catégories	Quotient familial	Montant annuel
K	Inférieur à 7 000 €	615 €
L	De 7 001 € à 9 300 €	925 €
M	De 9 301 € à 12 400 €	1 280 €
N	De 12 401€ à 17 000 €	1 735 €
O	Supérieur à 17 000 €	1 910 €

Réduction sur la scolarité à partir de 3 enfants à Charles Péguy : 10%

**2. Demi-pension**

Le montant annuel est calculé en tenant compte des vacances scolaires, des jours fériés, des éventuelles sorties scolaires et de la date de fin des cours. Un repas pris à l'unité coûtera 8.50 €.

Dans le cas d'absence pour des raisons non scolaires, il ne sera tenu compte de ces absences qu'à partir de 5 repas consécutifs non pris. L'inscription est annuelle et ne pourra pas être modifiée en cours d'année.

	2nde	1ère	Term
5 repas /semaine	1 195 €	1 195 €	1 195 €
4 repas / semaine	955 €	955 €	955 €
3 repas / semaine		750 €	750 €
2 repas / semaine			505 €

### **3. Assurance**

L'établissement souscrit pour tous les élèves une assurance qui couvre les activités scolaires et extrascolaires auprès de la Mutuelle Saint Christophe Assurances. Vous pouvez obtenir une attestation en faisant la demande sur le site internet de la Mutuelle Saint-Christophe : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>.

### **4. Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.**

Soutien actif du projet pédagogique de Charles-Péguy, l'association est au service des familles, des enfants et de l'école. C'est elle qui finance notamment Nouvelles Brèves, qui soutient ponctuellement certaines familles (possibilité d'octroi de bourses pour les familles les plus démunies, à jour de leur cotisation), qui organise des événements comme le marché de Noël, des temps de réflexion ou d'échanges... La cotisation facultative, unique par famille, est de **15 €**.

### **5. Facture annuelle (Une seule facture regroupant les enfants d'une même famille sera envoyée)**

Vous recevrez une facture annuelle en fin de mois de septembre 2019. Pour le règlement, nous vous proposons 3 possibilités :

➤ Annuel, en une fois, par chèque, **AVANT LE 31 OCTOBRE**.

➤ Trimestriel, par règlement en **3 chèques** :

\* 40 % au 5 octobre 2019

\* 40 % au 5 janvier 2020

\* 20 % au 5 avril 2020

*Les chèques sont à libeller au nom de « Ecole Charles-Péguy ». Il faudra reporter au dos de chacun d'eux, votre numéro de famille figurant sur la facture. **Merci de respecter les échéances.***

➤ Mensuel, par prélèvement mensuel sur **8 mois**, d'octobre à mai.

➤ Vous devrez fournir un **RIB récent** ainsi que le mandat de prélèvement SEPA joint ; les frais bancaires pour tout rejet vous seront refacturés **10 €**.

**Pour l'équilibre de votre budget et du nôtre, nous vous encourageons à choisir cette option.**

### **6. Bourses :**

Le Rectorat peut, sous certaines conditions, vous accorder **une bourse nationale**. Demande à faire dans l'établissement d'origine de votre enfant entre janvier et juin 2019. Aucune demande possible en septembre.

### **7. Départ en cours d'année scolaire**

En cas de départ de l'Établissement en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarité et de la restauration reste dû au prorata temporis.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

S'il s'agit d'un départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) est(sont) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

### **8. Impayés**

Lorsque les échéances ne sont pas respectées, l'établissement est contraint à passer beaucoup de temps à régler ces dysfonctionnements, ce qui engage des frais administratifs. Ces dépenses neutralisent en partie les efforts faits pour maintenir la bonne gestion financière de l'établissement. C'est pourquoi, l'établissement devra exiger des frais de relances pour toute facture impayée.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.